

A la suite du comité interministériel du 5 mai 2023, le gouvernement a dévoilé sa stratégie pour mettre en œuvre une « véritable culture du vélo ». Un premier appel à projets est lancé pour soutenir les collectivités locales.



L'Etat compte ainsi investir 2 milliards d'euros dans ce plan qui s'articule autour de trois axes ambitieux : Former au vélo dès le plus jeune âge / Faire du vélo une alternative aux autres transports / Développer une filière économique et industrielle du vélo.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi d'orientation des mobilités (LOM) en 2018, une nouvelle dynamique s'est enclenchée en faveur des **mobilités actives**. Cette loi a eu effets notables l'usage du vélo grâce à d'importants investissements (création de pistes cyclables, aide à l'achat, registre de marquage obligatoire, ...). Afin d'accélérer ces effets positifs déjà constatés et l'adhésion des usagers à ce mode de transport, un nouveau fonds a été annoncé. Un comité interministériel daté du 05 mai 2023 est venu préciser les orientations stratégiques insufflées à ce fonds dessinant ainsi l'ambition d'un grand plan vélo sur la période 2023-2027.

Le premier axe stratégique vise à **rendre le vélo accessible à toutes et tous**. Cela passe par le renforcement des dispositifs de sensibilisation et de prévention des risques. Est entendue également au la nécessité de permettre **une pratique plus inclusive**. A noter que cette volonté de développer l'utilisation du vélo pour les personnes les plus précaires passe par le programme « Mon vélo de A à Z ». Celui-ci prévoit l'accompagnement de 15 000 personnes en situation de précarité. Porté par [FUB Services](#) [1] il vise à renforcer l'apprentissage du vélo, soutenir la professionnalisation des métiers de l'accompagnement et expérimenter des services de mise à disposition de vélo peu coûteux. Le déploiement de ce programme pourra donc constituer un nouveau levier pour le développement des mobilités actives en QPV.

Les axes suivants du plan vélo prévoient, entre-autres, le développement des infrastructures routières, des dispositions liées à la sécurité des cyclistes (sensibilisation des automobilistes, amélioration des sas et des feux clignotants, ...) mais aussi la pérennisation des aides à l'achat de vélo. L'économie circulaire est également valorisée grâce à l'engagement vers les filières françaises

du vélo reconditionné.

Un plan qui permet de réaffirmer la place centrale que devra occuper le vélo dans la mise en œuvre de la transition écologique tout en garantissant des solutions accessibles pour les ménages les plus fragiles.

Retrouvez le communiqué de presse :



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN VÉLO & marche

2023-2027

1^{er} Comité interministériel

5 MAI 2023



DOSSIER DE PRESSE
5 MAI 2023

Dossier de presse du plan vélo&marche 2023-2027 communiqué à l'issue du comité interministériel du 05 mai 2023.

Poids : 10.69 Mo

[Téléchargement](#) [2] [Favoris +](#) [3]

Un premier appel à projets est lancé - date limite 30 juin 2023

L'ADEME lance l'Appel à projets « Marche du quotidien » avec pour objectif de **donner une impulsion à la mobilité active du quotidien** afin qu'elle soit intégrée dans les **politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire**.

« Marche du quotidien » s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Soutenir les études stratégiques des territoires en faveur de l'**intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques**.
Cet axe a pour ambition de doter les collectivités territoriales de documents stratégiques de référence visant à promouvoir et améliorer la mobilité à pied, en proposant des mesures pour encourager les déplacements à pied, améliorer l'infrastructure piétonne et garantir la sécurité des piétons.
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de **projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche**.
Cet axe a pour ambition de favoriser l'approche tactique des projets d'espaces publics et l'expérience des aménagements temporaires, en concevant et réalisant les espaces publics autrement.
- Axe 3 : Soutenir l'**animation et la communication de politiques de mobilité piétonne**.
Cet axe vise à financer les actions de communication, formation et animation en lien avec la mobilité piétonne.

Les actions des axes 2 et 3 ne pourront être soutenues que si un document stratégique existe ou est réalisé dans le délai de l'AAP.

L'ADEME apportera une aide financière à hauteur de 50 % du montant total des dépenses éligibles, dans la limite de quatre-vingt-neuf mille euros d'aide (89 000 €), par porteur de projet.

La durée maximale du projet du candidat devra être inférieure ou égale à 36 mois.

[Consulter l'appel à projets détaillé](#) [4]



Dates: Mercredi 31 mai 2023 - 09:45

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [5]

[Développement durable](#) [6]

[Sport](#) [7]

Publié le 31 mai 2023

URL de la source (modifié le 02/06/2023 - 07:29): <https://www.irev.fr/actualites-0/lancement-du-plan-velo-et-marche-2023-2027>

Liens

[1] <https://www.fub.fr/contact>

[2] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier_presse_plan_velo.pdf

[3] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[4] <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230327/marche-quotidien>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[6] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[7] <https://www.irev.fr/sport-2>